

**TABLEAU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES**

Type de délégation	Objet	Plafond	Durée	Utilisation en 2014
Délégation de pouvoirs consentie par l'AGM <sup>1</sup> du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de tout ou partie de la prime d'émission à réaliser par voie d'élévation de la valeur nominale de chaque action de 0,61 € à 1 €	6.646.499,34 € (correspondant au montant nominal maximum de l'augmentation de capital)	5 ans à compter de l'AGM du 08/04/14	CA 17/07/14 : le capital a été augmenté par incorporation d'une somme de 5.990.102,82 € prélevée sur le poste « prime d'émission » tel que figurant dans les comptes de l'exercice clos le 31/12/13 ; cette opération a été réalisée par élévation de la valeur nominale de chaque action de 0,61 € à 1 €
Délégation de pouvoirs consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions auto-détenues acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions	10% du capital social ajusté pour tenir compte, le cas échéant, des opérations en capital réalisées entre l'AGM du 08/04/14 et la date de réalisation effective de la réduction de capital par le CA	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	CA 17/07/14 : le capital a été réduit d'un montant nominal de 1.036.213,10 € par voie d'annulation de la totalité des actions auto-détenues par la société acquises dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, soit 1.698.710 actions représentant moins de 10% du capital social au moment de la réalisation de cette opération. La différence entre la valeur d'achat des actions annulées (61.327.190,07€) et leur montant nominal (1.036.213,10 €), différence égale à 60.290.976,97 €, a été imputée sur le poste « primes d'émission » à hauteur de 37.888.929,18 € et le solde sur le poste « report à nouveau » soit 22.402.047,79 €
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	2.000.000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum de l'augmentation de capital) 2.000.000 € (correspondant au plafond global du montant nominal maximum des titres de créance)	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre d'offres au public	S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant
Délégation de compétence	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant	S'impute sur le plafond global de 2.000.000 €	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant

<sup>1</sup> Assemblée Générale Mixte

<sup>2</sup> Conseil d'administration

Type de délégation	Objet	Plafond	Durée	Utilisation en 2014
consentie par l'AGM du 08/04/14	donner accès au capital social et/ou l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires - dans le cadre de placements privés visés à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier	(augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)		
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'assemblée générale, dans la limite de 10% du capital social par an, le prix d'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre dans le cadre d'offres au public ou de placements privés visés à l'article L. 411-2, II du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10% du capital social par période de 12 mois. S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social à émettre en cas d'augmentation de capital, avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires	15% de l'émission initiale. S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social en rémunération d'apports en nature portant sur des actions et/ou des valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social, dans la limite de dix pour cent (10%) du capital social, hors le cas d'offres publiques d'échange initiées par la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10% du capital social. S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant ou pouvant donner accès au capital social dans le cadre d'offres publiques d'échange initiées par la Société en vue de rémunérer des apports de titres financiers, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	S'impute sur le plafond global de 2.000.000 € (augmentation de capital) et sur le plafond global de 2.000.000 € (titres de créance)	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant
Délégation de compétence consentie par l'AGM du 08/04/14	Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, de fusion ou d'apport ou de toute autre somme dont la capitalisation serait admise	2.000.000 euros (correspondant au plafond du montant nominal maximum de l'augmentation de capital); il s'agit d'un plafond autonome	26 mois à compter de l'AGM du 08/04/14	Néant